

Microsoft repart à l'assaut des squatters du Net

Le cybersquatting commence à prendre des proportions inacceptables. Selon Microsoft, cette pratique qui consiste à acheter des noms de domaine de marques ou d'entreprises (ou des noms assez proches pour entretenir la confusion) pour ensuite les revendre à prix d'or, serait en augmentation de 25% (chiffre de l'ONU). Il faut dire aussi que les entreprises, qui craignent le parasitage de leurs stratégies Internet, sont le plus souvent prêtes à payer.

Mais la firme de Redmond sonne la fin de la récré. L'éditeur annonce qu'il va initier à nouveau une série d'actions juridiques aux Etats-Unis et en Europe pour lutter contre ce phénomène. Des plaintes avaient déjà été déposées en août dernier.

Cette offensive s'appuiera sur le *Anticybersquatting Consumer Protection Act* de 1999 – qui prévoit une peine jusqu'à 100.000 dollars pour les personnes qui auraient enregistré un nom de domaine identique, similaire ou dérivé d'une marque existante dans le but d'en faire un profit.

Si le groupe est à la pointe de l'attaque, c'est parce qu'elle est particulièrement visée par le cybersquatting. Plus de 2.000 domaines comportant des marques appartenant à Microsoft sont enregistrés quotidiennement... et illégalement !

Pour Microsoft, le cybersquatting « *nuît au commerce en ligne* ». Le groupe espère que son initiative sera reprise par d'autres grandes entreprises.

Pour autant, il faudra savoir qui Microsoft vise avec ces procès. En s'attaquant à des particuliers qui ont abusé de ses noms, le groupe lance un message clair. Mais le résultat aura autant d'effet qu'un coup d'épée dans l'eau. Les noms de domaine détournés profitent en réalité 'un peu' à leurs acquéreurs, et 'beaucoup' aux annonceurs qui les exploitent, loin de toute déontologie. Et que dire des liens sponsorisés de Google, Yahoo, ou même MSN ?

En poursuivant du menu frottin, Microsoft pourrait bien se tromper de cible. Et s'il poursuivait ceux à qui le crime profite ou qui acceptent ces pratiques mafieuses ? Microsoft poursuivant Google ou Yahoo ? L'éditeur de Redmond n'a probablement pas envie de '*cracher dans la soupe*' !

En 2006, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reçu 1.823 plaintes de marques dénonçant des enregistrements abusifs de noms de domaines.

En France, le Forum des droits sur l'Internet vient de mettre en place un observatoire qui a pour mission de prévenir du détournement et/ou du vol de nom de domaine.